

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, Germany, and France, with prices for three months and one year.

En vente à PARIS A la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration :

14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES

La petite ligne 20 Pl.

RECLAMES

La ligne 50 Pl.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Agences & Etranger.

Landtag d'Alsace-Lorraine

SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 17 février.

La séance a débuté par un assez long débat sur les fonds de secours prévus au budget de l'administration générale des finances et au sujet desquels M. Hauss avait présenté à la précédente séance un amendement qui avait provoqué des contre-amendements de la part des progressistes et des Lorrains.

On attendait avec quelque curiosité la discussion du budget du Statthalter, parce qu'on prévoyait que des questions ayant trait à la politique générale seraient abordées.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

sable. S'il croit que ce crédit est trop élevé, nous le réduirons. Si vous voulez prévenir tout abus, supprimez le crédit totalement.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

M. Hauss rappelle qu'il y a deux ans les libéraux avaient proposé de réduire le fonds de disposition du Statthalter parce qu'ils prétendaient que des abus avaient été constatés.

Que pense le gouvernement actuel de cette question? Les élections municipales sont prochaines.

Une autre question de M. Emmel a trait au canal de Huningue et à la voie de raccordement entre Huningue et Saint-Jean-Bâle.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

M. Emmel dit que le transbordement des marchandises se fasse de ce côté de la frontière.

l'associer complètement à cette déclaration — qu'il est prêt à donner des explications sur les lignes directrices de sa politique dans les grandes questions de politique économique ou de politique générale qui sont en discussion au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

M. Emmel m'a posé ensuite la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement alsacien-lorrain dans une pareille question de politique générale et quelles sont les instructions qu'il donne à ses plénipotentiaires au Conseil fédéral.

de participer à un vote de représentants. Est-ce que les vœux émis par la Chambre au sujet de la question ouvrière ne doivent pas être pris en considération? Le moment est venu où les travailleurs peuvent s'adresser au gouvernement pour leur donner leurs droits constitutionnels.

La discussion est close. On adopte les titres 1 et 2 du budget des dépenses avec la restriction que le fonds de représentation de 200.000 M sera réduit de moitié dans la suite.

Le fonds de disposition. Au titre 3 — fonds de disposition 100.000 M — M. Martin propose de rayer le crédit; il y a eu des abus; le crédit n'est pas justifié.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

M. Hauss répond que les abus ont été commis avant l'entrée en fonctions du Statthalter actuel. Le Centre a critiqué ces abus et a demandé une réduction du crédit.

tribune de la presse qui ne peuvent pas bien se faire comprendre. Le budget du Landtag est adopté.

Budget du Ministère.

Importation de fonctionnaires prussiens.
M. le Dr Bronn. — La nomination des hommes nouveaux venus de Prusse a soulevé une question pratique. Les hommes nouveaux nous arrivent du nord. On nous a représenté cette nomination comme une punition. Mais on ne peut pas nous reprocher que nous ayons mal reçu les ministères; nous sommes trop polis pour cela. Nous les attendrons à l'œuvre. Certain presse a donné à entendre que l'importation d'hommes pris hors du pays doit être un système. On a proposé aussi le système d'échange de fonctionnaires entre la Prusse et l'Alsace-Lorraine. Ce système donnerait lieu à une confusion. Notre pays ne doit pas être un terrain d'essais perpétuels pour l'administration.

Par contre nous ne serons pas opposés à un autre système d'échange. Les candidats fonctionnaires en Alsace-Lorraine augmentent d'année en année. Actuellement leur nombre est très grand; on a dit qu'on n'importerait plus de fonctionnaires des autres États. Les assesseurs ne se comptent plus; ils sont obligés d'attendre de huit à dix ans avant leur nomination. Malgré cela on a introduit trois assesseurs de Bavière. L'orateur parle de la disproportion du chiffre des fonctionnaires supérieurs catholiques et protestants vis-à-vis du chiffre de la population; il cite des chiffres de la statistique. La situation actuelle est ressentie comme une injustice. La disproportion est surtout grande quant aux fonctionnaires de l'administration. Les fonctionnaires en activité poussent leurs fils vers la carrière administrative. On ne devrait pas pousser trop loin ce recrutement; on devrait chercher des éléments aussi dans la bourgeoisie. Ce serait travailler à l'épaississement et à la germanisation.

A propos de Grafenstaden.

M. Martz revient sur l'affaire de Grafenstaden et sur le rôle joué par M. Kempf. Il est dit facile de se rendre compte de ce rôle. Or, au ministère de l'intérieur on s'est intéressé particulièrement à ce monsieur. La presse a publié ces jours-ci une lettre de M. Mandel recommandant à ses bureaux de donner des commandes d'imprimés à M. Kempf.

Il est inadmissible que l'administration prenne parti pour un homme contre une population entière. Le gouvernement ne doit pas utiliser les fonds des contribuables pour soutenir le personnage en question. La presse germanisante a été alimentée par Kempf. C'est un chevalier de la Tristefigure qui a voulu jouer au rôle de défenseur de la cause allemande. Kempf a été dépensé du versement de la caution pour son journal. Ses créanciers ont subi une perte de ce chef. Il paraît que d'autres feuilles périodiques jouissent du même bénéfice. On a moins d'égards pour d'autres journaux.

M. Meyer (Sainte-Marie-aux-Mines) parle de l'agitation qui a eu lieu à l'occasion des élections municipales à Sainte-Croix-aux-Mines.

M. le comte Rœderer, secrétaire d'Etat. — En ce qui touche l'affaire Kempf, je ne la connais que depuis aujourd'hui. Le préopinant comprend donc que je ne pourrai lui donner une réponse qu'au budget de l'intérieur. Quant à l'affaire électorale de Sainte-Croix, le Président du département a été invité à envoyer un rapport. Dès que nous l'aurons reçu, nous donnerons des explications.

A 6 h. 40 la suite des débats est renvoyée à mercredi, 3 heures.

Lettre de France

TROIS NOUVEAUX IMMORTELS

Paris, 14 février.
Nous avons eu, cette semaine, une promotion académique particulièrement brillante. Je ne pense pas qu'il se trouve un seul ami des bonnes lettres françaises pour demeurer indifférent au lustre nouveau que répandra sur la fameuse Compagnie — sur la nation tout entière — l'élection de ces trois écrivains remarquables, MM. Henri Bergson, Alfred Capus et Pierre de la Gorce.

Bien souvent on a raillé l'antique institution fondée par le cardinal de Richelieu, à l'occasion de ses choix. Tel, dit-on, que ses titres littéraires semblaient particulièrement désigner à l'attention des académiciens; qui avait, tout à la fois, l'estime de l'élite et le favori populaire, s'est vu préférer un écrivain notablement inconnu, si l'on peut dire, un grand seigneur tirant de l'ancienneté de sa race le meilleur de son prestige personnel. Vers le milieu du XIX^e siècle, un auteur spirituel, Arsène Houssaye, a même pu composer tout un ouvrage intitulé *Le quarante-et-unième fauveuil*, où se trouve une liste des grands hommes de lettres qui ne prirent jamais séance sous la Coupole.

Au vrai, ces railleries et le livre lui-même d'Arsène Houssaye peuvent être considérés comme les expressions d'un malentendu. On n'a pas, lorsqu'on brocarde cette vieille dame à falbalas, le sens de ses origines et l'on ne se souvient pas exactement des intentions précises qui furent celles de son fondateur. Jamais Richelieu ne prétendit faire de cette compagnie une assemblée uniquement réservée aux hommes de lettres. Dès le début on vit figurer parmi les Quarante à côté de poètes comme Racan, Maynard et Godeau, d'auteurs dramatiques comme Boissier, et d'érudits comme Vaugelas, des avocats comme Giry, des médecins comme Cureau de la Chambre, des hommes d'Etat comme le sous-secrétaire à la guerre Servien ou le chancelier Séguier.

Bien mieux, et sans manquer pour cela à l'esprit qui avait présidé à sa constitution, l'Académie admit dans son sein des grands seigneurs qui n'avaient jamais écrit une ligne, qui eussent probablement été fort empêchés aussi bien de composer littérairement la moindre page, mais le caractère même de pareilles élections loin d'offenser l'esprit qui avait présidé à sa formation en soulignait la véritable nature: dans la pensée du grand ministre qui l'avait créée, elle devait être surtout le premier salon de France, le lieu où se rencontreraient précisément des hommes venus des quatre points cardinaux de la société française et destinés à en figurer aux yeux du monde la meilleure image.

A cette époque, sous l'Ancien Régime, c'était bien ainsi qu'elle était conçue et considérée. Si elle n'échappait pas aux feux de l'esprit, c'était pour des raisons autres que celles que je vous donnais tout à l'heure. Voltaire, un jour, résuma l'état de la question de façon paradoxale et charmante: « C'est une maîtresse, écrivait-il à propos de l'Académie, contre laquelle les gens de lettres font des chansons et des épigrammes jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ses faveurs et qu'ils délaissent dès qu'ils en ont la possession. »

Au vrai, les élus ne la délaissèrent pas autant que voulait bien le dire cette mauvaise langue. Ce sont là des corollaires qui ne trahissent personne. Jusqu'à la Révolution l'Académie demeura une des institutions royales qui firent le plus d'honneur à la nation et il n'y avait pas un souverain étranger qui traversât Paris sans solliciter l'honneur d'assister à quelque une de ses séances.

Quand, au retour des Bourbons, l'Académie française se reconstitua — en 1816 — on aurait pu dire d'elle, sans attacher à cette phrase le sens péjoratif habituel, qu'elle n'avait rien oublié et qu'elle n'avait rien appris.

En effet, elle reprit sa vie comme si rien ne s'était passé depuis le 5 mai 1789. Sa chartre, à elle, demeurait, en dépit des nouveaux statuts délibérés dans

la séance extraordinaire du 24 juin 1816, celle conçue par le Cardinal et promulguée le 22 février 1835.

Mais la France, elle, avait changé et, à la faveur des grands événements qui avaient modifié son esprit, elle s'était faite une conception particulière de ce que devait être l'Académie française. A ses yeux ne pouvaient être admis à prendre séance sous la Coupole que des grands écrivains de la nation, les maîtres de notre belle langue, qu'ils fussent d'ailleurs, poètes, romanciers, dramaturges, philosophes, historiens ou orateurs. Les élites elle-même, de plus en plus largement constituées et, comme telles, de plus en plus exigeantes, instauraient une sorte de contrôle, à l'occasion des élections académiques. L'opinion raillait les votes ou les jugements sans ménagement. Les journaux avaient leurs candidats et ne se gênaient pas pour donner, sans y être autorisés, leur sentiment. C'est à cette époque, vers le milieu du XIX^e siècle, quand l'Académie traversa la crise la plus forte, qu'Arsène Houssaye fabriqua contre elle cette machine de guerre dont le but était de faire passer le livre intitulé *Le Quarante-et-unième fauveuil* où il opposait aux membres de la Compagnie tous les grands écrivains qui n'avaient pas été accueillis par elle, un Molière, un La Rochefoucauld, un Rousseau.

De plus, ces élites qui intervenaient ainsi dans les affaires de l'Académie, avec une croissante passion, devenaient, en s'élargissant chaque jour, de moins en moins dignes de ce nom. La culture intellectuelle, en se répandant, s'affaiblissait. Elles perdaient en profondeur ce qu'elles gagnaient en surface. Soupçonneuses à l'excès et outrecuidantes comme il convient à la demi-science, elles s'indignaient de certains choix qu'elles jugeaient mauvais, du simple fait qu'elles ignoraient les titres des nouveaux élus. Un exemple est fameux: vers 1890, on était couramment parmi les académiciens indignes d'occuper un fauteuil M. le duc d'Audiffred-Pasquier, sous le prétexte qu'il n'avait rien écrit. Des générations nouvelles s'élevaient en effet constituées qui ignoraient les admirables discours prononcés, à l'Assemblée nationale, par cet homme politique, la sublime apostrophe qu'il lançait un jour à l'adresse de M. Rouher: « Varus, Varus, rends-moi mes légions. »

Enfin, dernière raison que faisait naître l'esprit démocratique, de plus en plus puissant: on reprochait à l'Académie d'être aux ordres du « parti des ducs », oubliant que ces ducs étaient celui que je viens de nommer, le duc d'Audiffred-Pasquier, le duc d'Annamale, le vainqueur d'Abul-el-Kader, le grand soldat qui avait si dignement mené au nom de la France le procès Bazaine, l'historien admirable des Princes de la Maison de Condé, enfin le duc de Broglie, l'auteur de ces beaux livres sur la diplomatie française au temps de Louis XV. Vous êtes ducs, vous devez donc être des ignorants et des imbéciles, semblait-on dire et de façon à peine moins brutale. Vous avez écrit des livres que j'ignore et qui sont « rasants » puisque ma frottole ne me permettra jamais de les lire. Je juge donc, moi, le vieux et toujours jeune Démon qui fut raillé par Aristophane, qui répondait à Lavoisier, au temps de la Terreur, que la République n'avait pas besoin de savants, je juge donc que vous n'avez aucun titre à devenir académiciens, et que si vous l'êtes, c'est un scandale.

Cet esprit semble sur le point de disparaître. L'Académie a retrouvé, ces dernières années, dans l'opinion publique, la place à laquelle elle a droit. Le pays continue à s'intéresser aux élections qui se font au Palais Mazarin, mais il prétend moins souvent dicter ses choix. Ou bien, si parfois encore il marque ses préférences, c'est avec une prudence et une impartialité jusqu'à ce jour inconnues. Je lisais les journaux, ces dernières semaines, avec curiosité, tout étonné de voir le ton des articles et le bon sens qui y régnaient, à l'occasion des candidatures annoncées. Les candidats aux trois fauteuils devenus vacants par suite des décès d'Henri Poincaré, de Thureau-Dangin et d'Emile Olivier, étaient respectivement au premier MM. Alfred Capus et Léon Bourgeois; au second, MM. Pierre de la Gorce, Camille Jullian, Georges d'Avenel; au troisième, MM. Henri Bergson et Charles de Pomairols. L'intérêt se concentrait surtout sur les élections au premier et au troisième siège. Pour le second, celui de Thureau-Dangin, le remarquable historien de *La Monarchie de Juillet* et de *La Renaissance catholique en Angleterre au XIX^e siècle*, si souvent et si stupidement raillé de son vivant par les Athorons comme le type de l'académicien « indésirable », on ne prenait guère parti. On sentait — et ce sentiment constituait une heureuse et curieuse nouveauté — que cette élection était affaire à ceux qui pouvaient choisir, à ceux qui devaient défendre les titres de leurs candidats — aux historiens de l'Académie.

Restaient les deux autres places à pourvoir et l'on savait que pour l'une comme pour l'autre la lutte serait chaude au sein de la Compagnie. Des parrains illustres — et parfois imprévus — soutenaient M. Léon Bourgeois contre M. Capus. On avait cité des noms d'immortels qui patronnaient M. Charles de Pomairols osant se présenter contre M. Henri Bergson — et on avait peine à s'expliquer la chose.

Sans violence, sans embarras, avec des arguments de bon sens, la presse a soutenu les candidats qui méritaient d'être élus et que l'Académie en fin de compte a choisis. Elle montrait qu'entre le candidat moraliste qu'est M. Alfred Capus et l'auteur de cette pompeuse et tant soit peu ridicule compilation, *Solidarité*, M. Léon Bourgeois, il n'y avait pas à hésiter. L'Académie, faisant remarquer d'autre part les journaux, compte assez d'hommes politiques de tous les partis parmi ses membres. Il ne convient pas de la transformer en une filiale, même illustre, du Parlement.

Pour la lutte entre MM. Bergson et Ch. de Pomairols, la presse montrait, avec la plus douce et la plus courtoise des ironies, que le simple rapprochement des noms opposés suffisait à fournir la seule solution possible. Elle ne prétendait pas à connaître l'œuvre du philosophe — encore qu'aujourd'hui il y ait dans les journaux bon nombre de rédacteurs licenciés et quelques-uns même agrégés que forma la doctrine bergsonienne — mais elle savait que dans l'univers entier, à l'heure présente, l'auteur de *L'Évolution créatrice* est tenu pour le plus grand métaphysicien vivant.

Sans prétendre, mes chers lecteurs, vous faire connaître l'œuvre des nouveaux élus je voudrais au moins vous dire quelques mots de chacun d'eux.

Si l'élection de M. Pierre de la Gorce ne s'imposait pas, elle se justifiait très aisément. Des trois historiens qui étaient en présence il n'est, certes, pas le plus remarquable. Je sais bien que pour ma part j'eusse certainement voté pour M. Camille Jullian, l'admirable auteur de cette grande *Histoire de la Gaule* (1), qui est en cours de publication et qui aura, une fois achevée, six volumes. Cet ouvrage, je voudrais que tous les Français le lussent: c'est un incomparable monument élevé aux origines de notre patrie et qui prouve que nous n'avons pas attendu les Romains ou les Germains pour être une nation civilisée.

Depuis deux ans environ, cet auteur dramatique qui est aussi un romancier délicieux, est devenu le chroniqueur hebdomadaire du *Figaro*. Ses articles, résumés chaque année sous le titre *Les maîtres du temps* (1) ont rencontré auprès du public la plus vive sympathie. Sous une forme très simple, sans complications psychologiques inquiétantes, dans le langage de bon sens, celui de « l'honnête homme », éternel de « chez nous », M. Alfred Capus a pris l'habitude de commenter chaque lundi les événements de la semaine. Il l'a fait en Français de France, qui raisonne avec sa saine hérédité, sa jugeotte naturelle, rebelle aux embêtements du snobisme, le sentiment instinctif des conditions indispensables à la prospérité matérielle, intellectuelle et morale de la nation. Si ce titre à son élection n'est pas le plus ancien, il n'est pas

le moins important et je suis bien convaincu qu'un certain nombre d'académiciens l'ont apprécié à sa juste valeur.

J'ai réservé, pour le nommer le dernier, M. Henri Bergson. Quels que soient, en effet, les sentiments d'estime que j'éprouve à l'endroit de l'œuvre de M. Pierre de la Gorce, les sentiments de cordiale amitié que je ressens à l'égard de M. Alfred Capus, aucun d'eux ne sauraient être comparés à ceux que je nourris à l'égard du grand philosophe qui vient d'être appelé à recueillir la succession d'Emile Olivier.

Mais, comme l'a dit le concurrent favori de M. Jullian, M. Pierre de la Gorce, « M. Jullian est jeune; il sera très certainement des Quarante un jour ou l'autre. » L'élection de l'historien à qui nous devons *L'Histoire de la seconde République* (2), dont Jules Simon disait: « Cette histoire est de la bonne histoire sans illusion ni colère et qui respire l'honnêteté et le patriotisme. » *L'Histoire de l'empire* et *L'Histoire religieuse de la Révolution* (3) se justifie amplement par ces ouvrages solides.

Sans doute, ces in-8° ne sont pas des livres brillants, parés de grâces destinées à séduire, mais ils sont consciencieux, suggestifs, d'une haute tenue littéraire et ils font le plus grand honneur à l'écrivain qui consacrera sa vie à les écrire.

M. Alfred Capus n'a guère besoin, lui, d'être présenté. Il est de ces artistes délicats qui fleurissent à plein vent le terroir, et l'on peut avancer qu'il écrit l'un des trois ou quatre chefs-d'œuvre dramatiques qui représentent devant la postérité l'apport de nos générations: il est l'auteur de *La Vieille*.

Avec son confrère, qui a été pour lui le plus chaud et le plus tendre des parrains devant l'Académie, M. Maurice Donnay, il représente aujourd'hui les plus authentiques vertus de notre race. Le mélange de sentiment et d'ironie qu'il broie savamment dans chacune de ses comédies aux fins de peindre avec une indulgence souriante notre société a fait de lui l'un des auteurs dramatiques les plus aimés de ce temps, et bien souvent déjà on s'est étonné que l'auteur de *Rosine* ne fût pas admis à siéger sous la Coupole. L'un des écrivains les plus avertis de notre époque, M. Pierre Mille, s'y est même trompé voici quelques années en attribuant à M. Capus un fauteuil auquel il n'avait pas encore droit.

J'ai été, il y a déjà un certain nombre d'années, l'élève de M. Henri Bergson et je conserverai toujours, pour ma part, une fierté émue de cette heureuse fortune qui m'échut. Je dois, à mon maître, comme tous les jeunes gens qui ont reçu son enseignement inestimable, d'avoir aimé la philosophie. Grâce à lui, j'ai compris l'immense préférence qu'elle pouvait être ici-bas. Grâce à lui, j'ai reconnu en elle la plus séduisante des enchantements: non-déjà cette apparence de féerie Carabosse qui lui impose les programmes universitaires; grâce à lui, j'ai aperçu les mots magiques qu'elle nous offre sous les charmas ridicules des syllogismes. Si aujourd'hui, mêlé à mon tour à la vie intellectuelle, je conserve toujours, par delà les phénomènes, le souci de ce qui ne passe pas, c'est sans doute à ce profond métaphysicien que je le dois.

Il faut avoir vu M. Henri Bergson transfigurer ce décor banal d'une classe de lycée par sa seule présence, avoir entendu sa parole, suivi son geste pour comprendre le drame admirable qui se déroule dans la pensée, dans l'âme du grand philosophe, l'action qu'elle peut exercer. Ce corps menu, presque trop fluet pour porter cette tête si belle, d'une beauté non physique, ces yeux lumineux, fulgurants dans l'ombre des sourcils épais, ce front magnifique, lumineux comme une neige ensoleillée, cette arête si pure du nez, ces lèvres minces, vibrantes, comme un arc tendu par la flèche de la pensée, toute cette physiologie demeure à jamais gravée dans la mémoire de ceux qui ont été les disciples heureux de M. Henri Bergson.

Si je suivais mon inclination, j'écrirais des pages et des pages brillantes de mes souvenirs. Mais aujourd'hui je veux seulement saluer l'admirable auteur de *L'Essai sur les données immédiates de la conscience*, de *Matière et Mémoire*, de *L'Évolution créatrice*, dont l'œuvre a renouvelé la philosophie, le grand esprit qui a restitué dans ses droits souverains la métaphysique, brutalement dépossédée de ses privilèges depuis trop longtemps. Dans la langue admirable d'un grand classique et d'un poète, pure comme le cristal, ardente comme la flamme, M. Henri Bergson a exprimé ses merveilleuses visions qui apparaissent dès maintenant comme la frise magnifique qui dominera notre époque dans l'Histoire.

A l'heure présente, cette doctrine s'impose à l'étude de l'univers tout entier, tant il est vrai que le nouvel académicien est bien, comme l'a dit un de ses disciples, « le seul philosophe de premier ordre qu'il y ait en France depuis Descartes et l'Europe depuis Kant. » Le vote de l'Académie, consacrant cette grande gloire française, ajoute un lustre nouveau à la vieille institution elle-même.

La Journée

Le Reichstag s'occupe toujours du budget de la justice.

Le bruit court à Vienne que l'empereur Guillaume ferait au printemps prochain une visite à l'empereur François-Joseph. Guillaume II a accepté l'invitation de l'archiduc-héritier de passer quelque temps dans les terres de ce dernier à Konopitsch; il profitera sans doute de l'occasion pour rendre visite à François-Joseph à Schoenbrunn.

La Chambre française a adopté hier le budget de la marine et a discuté le budget de la guerre.

Le gouvernement se prépare à consommer l'œuvre de persécution religieuse commencée par Waldeck-Rousseau et poursuivie par Combes, en expulsant et en dépossédant les dernières congrégations religieuses qui restaient en France.

Le Sénat continue la discussion de l'impôt sur le revenu. Toute la séance d'hier a été occupée par un discours de M. Ribot.

Le prince de Wied, qui arrivera jeudi à Paris, a exprimé le désir d'être reçu par le Président de la République et ensuite par le président du conseil et par d'autres personnalités. Le prince reviendra directement à Newbid où il recevra la députation albanaise.

Le général Lyauté, résident général du Maroc, est arrivé hier matin à Paris.

Par 283 voix contre 209, la Chambre des communes a repoussé un amendement protectionniste proposé par les Tories, à l'adresse en réponse au discours du trône.

(1) Hachette, 3 vol. parus.
(2) et (3) Plon.

Selon un télégramme de Saint-Petersbourg, l'Angleterre aurait proposé de faire une démonstration navale au cas où la Turquie voudrait soulever des difficultés dans la question des files.

A Sofia, M. Tcholakantitch, ministre de Serbie, a remis au roi Ferdinand ses lettres de créance. Les discours échangés parlent du rétablissement des bonnes relations et des rapports d'intérêt communs si nombreux entre la Bulgarie et la Serbie, que les deux pays se promettent de développer.

En Suède, M. Hammarskjöld a constitué un ministère extraparlamentaire, avec lequel il va tenter de résoudre la question militaire. Le roi, la première Chambre, les libéraux modérés, les conservateurs et les populations rurales réclament un renforcement de la défense nationale.

La Chambre japonaise a adopté un projet de loi modifiant la loi des impôts ainsi qu'un amendement émanant du parti Seiyuhoi comportant une réduction de dix-huit millions de yens.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Le Congrès des agrariens.

ON Y FAIT L'ÉLOGE DU COLONEL VON REUTER — ON Y ATTAQUE LA POLITIQUE DU CHANCELIER — ON Y MENACE LA FRANCE ET LA RUSSIE — UNE LETTRE DU KRONPRINZ

Au cirque Busch, les agrariens ont tenu lundi leur Congrès annuel. Il fut plus violent encore que d'habitude.

Le président de la Ligue s'est exprimé en ces termes: « On a attaqué notre armée à Saverne, mais un homme s'est levé qui a su faire son devoir, le colonel von Reuter. (Acclamations prolongées.)

« Ce colonel nous a prouvé tout ce que peut accomplir en Allemagne un homme qui sait ce qu'il veut. Nos adversaires sont démasqués; ce qu'ils poursuivaient, c'était l'affaiblissement du commandement militaire en Allemagne. »

L'ami du Kronprinz, le junker von Oldenburg, fut l'objet d'une ovation enthousiaste.

« Il a représenté en termes ardents au chancelier de l'Empire sa politique hésitante, aussi bien au point de vue extérieur qu'intérieur: « Pourquoi n'avez pas augmenté l'armée allemande l'an dernier de façon qu'un second Maroc devint impossible et nous fût pour toujours épargné? Il fallait battre le fer pendant qu'il était chaud. »

« La Russie, elle aussi, nous a mal récompensés; mais, en politique, c'est l'égoïsme qui est la seule façon d'agir, juste et légitime. »

Le docteur Oertel a glorifié le Kronprinz: « Un socialiste, a-t-il dit, a prédit à l'Empereur d'Allemagne le sort du Roi de Portugal. Mon poing se crispe quand je songe à certains débats au Reichstag; les orateurs y ont eu l'impudence d'accabler le Kronprinz allemand des injures les plus basses, les plus grossières, sans que ces injures et ces outrages aient été réprimés avec la force et avec la promptitude nécessaires. Qu'a fait le Kronprinz pour mériter ces colères? Il a écrit à ces hussards une lettre qui a réjoui notre cœur. »

Dans cette lettre, le Kronprinz disait que le super-homme Lohner pour lui, ce serait d'avoir la guerre et de marcher à la tête de ses hussards. Dieu seul sait que le fils du notre empereur éprouve de tels sentiments. (Applaudissements frénétiques.)

« Et le Kronprinz a commis des fautes plus graves encore: il a diné avec M. von Oldenburg. N'en a-t-il pas le droit?... Il a télégraphié au colonel von Reuter (Bravo!), c'est-à-dire à un homme dont le courage et la force sont extrêmement extraordinaires. Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui hésite à dire au Kronprinz, à propos d'un acte pareil: « Bravo! Altesse impériale?... »

Le général de cavalerie Vietinghoff a réclamé un changement de régime en Alsace-Lorraine, dit-il, une poignée de francillons conduit une population fiévreusement allemande.

Le général a tonné contre la commission qui s'occupe en ce moment des conséquences de Saverne et qui, dit-il, touche à des choses qui ne la regardent pas. « Le jour où le parlementarisme ferait son entrée en Allemagne, ce jour-là, la ruine de l'empire allemand serait certaine. »

Plusieurs autres orateurs se sont exprimés dans les mêmes termes et tous ont convenu qu'il fallait empêcher à tout prix le ministre de la guerre d'envoyer un délégué à la commission dite de Saverne, qui a pour but de régler l'attitude des militaires en temps de paix.

En somme, c'est donc un assaut en bonne et due règle mené par ces chefs de paysans contre le Reichstag et même contre le chancelier de l'Empire.

FRANCE

M. Poincaré en Bretagne.

Il a été annoncé que M. Poincaré sera, le 29 mai, à Vitré, et que, de là, il se rendra à Fougères, et à Saint-Malo, le 30, il ira à Saint-Brieuc. Le maire de cette ville, M. Henri Servain, et le conseil municipal issu de la R. P., s'appellent déjà à faire au chef de l'Etat une réception unanime et triomphale. On parle notamment d'un grand banquet où se trouveraient réunis tous les maires du département des Côtes-du-Nord.

Nouvelle constitution des cadres et effectifs de l'armée.

M. Noulens, ministre de la guerre, a déposé un projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs des différentes armes. Ce projet a été renvoyé à la commission de l'armée.

L'objet essentiel de ce projet de loi est d'une part de mettre les effectifs des diverses unités en concordance avec ceux indiqués par la loi du 7 août 1913 et, d'autre part, de réaliser au moyen de ressources en hommes procurées par la présence d'une troisième classe sous les drapeaux, les créations d'unités qui s'imposent dans l'intérêt de l'organisation militaire.

RUSSIE

La politique russe et le nouveau Président.

Le nouveau premier ministre ne fera pas de déclaration au sujet de sa politique. Il estime que la politique intérieure et extérieure russe est dirigée directement par le Tsar.

Au cours d'un conseil privé des ministres, le ministre du commerce a déclaré qu'il quitterait son poste dans un avenir prochain.

Une pièce du grand-duc Constantin.

Saint-Petersbourg, 14 février. — Il y a environ un mois le grand-duc Constantin donna devant un cercle restreint d'invités de l'aristocratie une représentation d'une tragédie mystique, *Le Roi des Juifs*, dont il est l'auteur. Cette représentation obtint un vif succès et le grand-duc autorisa la représentation publique de cette œuvre dans un théâtre de Saint-Petersbourg. D'après les journaux, les éléments de droite mément depuis lors une campagne active pour empêcher

que cette pièce, qu'ils considèrent d'une orthodoxie relative, ne soit donnée en public.

La *Gazette de la Bourse* dit qu'une déléguation de députés nationalistes, ayant à sa tête M. Zamyslovsky, avocat de la partie civile au procès Beilis à Kioff, aurait rendu visite à l'ancien archevêque de Volokja, Mgr Nicou, membre influent du Saint Synode, pour le prier d'user de son autorité afin que la représentation n'ait pas lieu.

ALSACE-LORRAINE

Publications interdites.

L'interdiction de vendre en Alsace-Lorraine la publication parisienne *La Vie en Culotte Rouge* s'étend aussi aux numéros de cette publication qui sont mis dans le commerce sous le titre de *Le Régiment*.

Le Ministère d'Alsace-Lorraine interdit en outre la vente, en territoire annexé, d'une brochure parue à Paris et portant le titre de *Un Wacke*. — *Le Gavoche Alsacien*.

Calendrier. — Aujourd'hui, mercredi 18 février, quarante-neuvième jour de l'année. — Lever du soleil: 7 h. 6; coucher: 5 h. 24.

Nouvelle lune le 25.

Été du jour. — Saint Siméon.

IL Y A CENT ANS

Deux détachements de la garnison de Metz se portent pendant la nuit sur Grimont et sur la Maison-Rouge; les postes russes sont égorgés.

La température. — La pression barométrique s'est relevée dans l'ouest de l'Europe. Le vent est assez fort de l'ouest au pas de Calais. La température s'est abaissée sur nos régions. Hier matin le thermomètre marquait: -16° à Hermanstadt, 5° à Vienne, -4° à Paris, 5° à Nantes, 10° à Clermont-Ferrand, 11° à Alger, 12° à Biarritz, 13° à Palma.

Un temps nuageux ou brumeux est probable avec température encore supérieure à la normale.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

	BAROMÈTRE A 0	THERMOMÈTRE	VENT	TEMPS
17 fév. à 4 h. soir	746.3	+ 7.0	N	Couv.
18 fév. à 8 h. matin	739.4	+ 6.5	S	Couv.

Thermomètre. — Maximum du 17: + 7.0; Minimum aujourd'hui: + 4.0

CHRONIQUE MESSINE

Service anniversaire.
Demain 19 février, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr Nigélet, ancien directeur de l'École normale de Metz, un service du bout de l'an sera célébré à 11 heures du matin en l'église Sainte-Ségolène.

La question du Théâtre municipal.

M. Tietjen, directeur du théâtre municipal de Trèves, ayant exposé dans un journal de cette ville sa façon de voir et de juger dans les affaires de la commission du théâtre, la Ville en prend occasion pour adresser à la presse un communiqué où cette question est brièvement résumée.

Il y a déjà longtemps que la Commission du théâtre examinait sérieusement l'idée d'entrer en pourparlers avec une ville voisine, en vue d'entretenir en commun une seule troupe d'artistes, moyen pratique de diminuer les frais et d'obtenir des artistes meilleurs. La question fut rendue plus pressante par la mort inopinée de M. Brucks. M. Tietjen, directeur du théâtre de Trèves, fut consulté: sa manière de voir se résumait en ceci: Une seule direction, une seule troupe d'artistes, pour le reste indépendance absolue des deux administrations. A Metz, l'administration municipale fit bon accueil à ces propositions et, après une visite de M. le bourgmestre de Trèves à Metz, la Commission du théâtre de Metz se rendit à Trèves sur l'invitation de la municipalité.

Là-bas, à l'Hôtel-de-Ville où la conférence a eu lieu, des messieurs de Trèves élevèrent des objections si considérables contre la suppression de la troupe de théâtre de Trèves, qu'on dut renoncer à envisager cette manière de liquider la question.

La proposition première de M. Tietjen devenant caduque sur ce point important, la Commission du théâtre abandonna l'idée première d'une direction unique; et tout en reconnaissant les mérites de M. Tietjen, on dut renoncer à le choisir comme directeur pour les deux théâtres. Seule subsistait la question de savoir comment il serait possible de faire un échange, entre les deux scènes, des premiers rôles de la troupe. Mais la solution pressait et les engagements pour la saison prochaine exigeaient qu'on agisse rapidement. Le contrat de M. Tietjen avec la ville de Trèves expirant seulement l'année prochaine, il ne pouvait être question de son choix pour notre théâtre, d'autant moins que Metz n'a jamais songé à priver Trèves d'un directeur aussi compétent. Au reste M. Tietjen a suffisamment fait connaître sa volonté de rester fidèle à la direction du théâtre de Trèves, pour que la ville essayât de lui proposer d'abandonner Trèves pour Metz.

Nur deutsch!
Les *Fliegende Blätter*, de Munich, publient l'amusante fantaisie suivante:

Inserat.
MULLER & HUBER
Erstes Deutsches Haus der Branche.
Damassés — Crêpe de Chine
Voiles — Merveilleux — Velours façonnés
Elle va bien, la *Erstes Deutsches Haus der Branche*. C'est presque, pour nous, une « vieille branche »!

Expulsions.

Pendant le mois de janvier, le Président de la Lorraine a expulsé du territoire d'Alsace-Lorraine 31 personnes de nationalité étrangère, savoir: 11 Français (6 déserteurs), 11 Italiens, 4 Luxembourgeois, 3 Autrichiens, 1 Belge et 1 Suisse.

Le Groupe Messin de Conférences, fidèle à la noble tâche qu'il s'est imposée de faire connaître à son auditoire d'élite, les dernières actualités littéraires et artistiques, a fait